

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

COUR D'APPEL DE COMMERCE D'ABIDJAN

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ABIDJAN

GREFFE

Abidjan, le 17 JUILLET 2024

N° 09513/2024

Le Greffier en Chef

À
Monsieur Le Consul-Adjoint
de France en Côte d'Ivoire.
Abidjan

Objet : Authentification de registre
du commerce et du crédit mobilier.

Monsieur Le Consul-Adjoint,

J'ai l'honneur de vous informer par la présente que le Greffe du Tribunal de Commerce a reçu le **15 JUILLET 2024** la déclaration au registre du commerce et du Crédit mobilier de **Monsieur SYLLA ALASSANE** sous le numéro de formalité **CI-ABJ-05-2023-A10-09792**.

Par conséquent, j'atteste que l'immatriculation faite le **17 JUIN 2023** sous le numéro RCCM **CI-ABJ-05-2023-A10-09792** est authentique.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Consul-Adjoint, à l'expression de mes sentiments distingués.

CISSE Mamadou

Administrateur des Greffes et Parquets

ATTENTION : Seul l'acte Original portant le cachet sec de sécurité est authentique et Valable